

Excusé : Claude POUSSET qui donne pouvoir à Alain GUILLOT.

L'ordre du jour de ce conseil municipal a pour point principal l'examen des finances de la commune pour l'année écoulée et celle à venir.

## Compte administratif 2013

Le maire présente aux conseillers les dépenses et les recettes réalisées l'an passé dans les sections de fonctionnement et d'investissement. Le bilan 2013 se détaille comme suit :

### Présentation du CA 2013

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	160 284	24 059
Dépenses	- 162 515	- 28 105
Déficit	- 2 231	- 4 045
Résultats antérieurs	79 455	- 1 443
Excédent total	77 224	Déficit - 5 489

Après lecture détaillée et divers renseignements fournis par le maire quant à certains articles, les conseillers délibèrent et, à l'unanimité, adoptent le compte administratif 2013.

## Budget primitif 2014

En parallèle au compte administratif, le maire donne le détail du budget primitif 2014.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 216 200 euros et les recettes à 218 374 euros. En ce qui concerne la section d'investissement dont les dépenses s'élèvent à 91 100 euros la somme de 72 500 euros sera affectée aux travaux de voirie.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

A la suite de ces votes, le maire indique que le prochain conseil étudiera et votera les demandes de subvention adressées à la commune pour cette année.

## Taxes locales (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti, Foncier entreprise)

Lors de la préparation du budget 2013, le conseil avait décidé de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales. Cette année, le conseil décide d'appliquer une hausse de 4% sur chacune d'elles afin de compenser la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat). Cette augmentation permettra à la commune d'obtenir un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 1 388 euros.

Attention, ceci ne veut pas dire que nos impôts locaux vont augmenter de 4%. Les taux votés par le conseil municipal s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par la direction des impôts.

### Montants des taux

Taux 2012 : Habitation	8,31	Taux 2014 =	8,64
Foncier bâti	5,77	=	6,00
Foncier non bâti	18,01	=	18,73
Professionnelle	12,15	=	12,63

.../...

## Appartements communaux :

Le conseil délibère sur le montant du loyer de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal qui sera loué à Dorian BORNIER à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Le montant mensuel est fixé à 400 euros auxquels s'ajoutent 60 euros de charges.

## Commission des Chemins :

Hubert Mony fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue récemment. Il fait part des prévisions de travaux d'élagage et de débroussaillage (rotor et lamier) qui seront effectués sur plusieurs chemins de la commune par MM. Philippe DUTHU et François BORNIER.

## Communauté de Communes Forêts, Lavières et Suzon :

Issue de la fusion des Communautés de Communes du « Pays de St Seine » et de « Forêts, Lavières et Suzon », la nouvelle Communauté de Communes est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Maire présente au conseil les statuts qui régissent cette nouvelle instance qui regroupe les 20 communes du canton de St Seine avec Messigny et Vantoux, Savigny le Sec, Darois, Etaules et Prenois. Le siège social est fixé à Messigny et Vantoux, le siège administratif demeure à St Seine l'Abbaye.

Ces statuts sont disponibles à la mairie, ils sont à la disposition des personnes qui voudraient en prendre connaissance lors de nos permanences.

## Redécoupage des cantons

Le décret portant délimitation des cantons dans le département de la Côte-d'Or a été publié au Journal officiel de la République Française le 22 février 2014. Elle s'appliquera aux prochaines élections départementales de mars 2015.

Cette nouvelle carte de la Côte-d'Or présentée par le gouvernement modifie en profondeur le visage du département. Ainsi le canton de St Seine l'Abbaye est rayé de la carte puisqu'une partie des communes (sud est et sud ouest) est rattachée au canton de Fontaine les Dijon et l'autre partie (centre, nord est et nord ouest) va sur Is/Tille.

Cette décision étant contestable, le Maire propose aux conseillers de présenter un recours en Conseil d'État, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs il est tout à fait possible, pour un particulier, de déposer un tel recours auprès du Conseil d'État, pour demander l'annulation du décret cité ci-dessus. Un simple courrier recommandé adressé au Conseil d'État suffit. Les personnes qui souhaitent effectuer cette démarche peuvent obtenir des renseignements auprès de la mairie.

## Communiqué de l'Office de Tourisme de St Seine l'Abbaye :

Cet été l'exposition annuelle proposée par l'Office de Tourisme aura pour thème « **Les petits outils et les outils à main de la ferme** ». Elle se déroulera du 16 juin au 28 septembre. Comme pour les précédentes expositions, le succès de cette prochaine édition reposera sur l'investissement et la participation du plus grand nombre de personnes du canton. Nous avons tous des trésors que nous ignorons...

Si vous possédez des outils, insolites ou non, fait maison ou non, en rapport avec la vie à la ferme, vous pouvez dès maintenant joindre Angélique Dalançon à l'Office de Tourisme (03.80.35.00.44 / [tourisme@cc-forets-seine-suzon.fr](mailto:tourisme@cc-forets-seine-suzon.fr)).

Dans la mesure du possible, les noms des objets seront doublés de leur version en patois. Si des personnes maîtrisent le patois, ils peuvent contacter l'Office de Tourisme.

Votre aide contribuera au succès de cette exposition, merci par avance.

Le président de l'O.T. : Patrice Kibler

## Courses Cyclistes sur Route :

La société Sprinter Club Olympique de Dijon (SCO Dijon) organise, sous les règlements de la Fédération UFOLEP, une course cycliste intitulée : **Prix de CURTIL ST SEINE**. Elle aura lieu le **samedi 5 avril 2014** après-midi. Le départ de cette épreuve sera donné à Curtil St Seine, puis les cyclistes traverseront les communes de Francheville, Vernot, Saussy pour rejoindre Curtil, point d'arrivée.